



## COMMUNICATION BOURGMESTRE



Objet : Pandémie Covid-19

Beaumont, le 2 décembre 2020

Madame, Monsieur,  
Chers concitoyens,

Le Comité de concertation s'est réuni ce vendredi 27 novembre concernant la situation épidémiologique. Malgré l'amélioration de la situation sanitaire, notre pays se trouve toujours en niveau d'alerte Covid 4.

Je vous livre ci-dessous les principales décisions :

### **Réouverture des magasins à des conditions strictes**

Les magasins non essentiels peuvent réouvrir à partir du 1er décembre 2020. De strictes conditions en matière d'hygiène seront toutefois applicables :

- Le strict respect des règles de base, comme se laver les mains, garder ses distances, porter un masque ;
- Les mesures de prévention doivent être annoncées de manière visible pour tous les visiteurs y compris le personnel et les fournisseurs ;
- Du gel désinfectant pour les mains doit être disponible à l'entrée ; toute personne qui entre dans le magasin doit se désinfecter les mains ;
- Le personnel reçoit une formation appropriée ;
- Le shopping se fait individuellement avec un adulte par séance de shopping. La compagnie d'enfants jusqu'à l'âge de 18 ans inclus est limitée autant que possible ;
- Une visite de magasin est aussi brève que possible et dure au maximum 30 minutes ;
- Le magasin est également responsable de la gestion de la file d'attente à l'extérieur du magasin. Une surveillance de la clientèle qui attend à l'extérieur du magasin doit être organisée de manière à ce que les règles de distanciation physique soient respectées.

### **Les conditions portent également sur le nombre maximal de clients par mètre carré de surface accessible :**

- Pour les magasins, s'applique la norme d'un client par 10 m<sup>2</sup> de surface accessible ;
- Les magasins de moins de 20 m<sup>2</sup> accueillent au maximum 2 clients en même temps, à condition que les règles de distanciation soient respectées ;
- Les grands magasins de plus de 400 m<sup>2</sup> doivent obligatoirement prévoir un contrôle d'accès ;
- L'accès aux centres commerciaux, aux rues commerçantes et aux parkings est organisé par les autorités communales compétentes, conformément aux instructions de la Ministre de l'Intérieur, de manière à respecter les règles de distanciation, en particulier le maintien d'une distance de 1,5 mètre entre chaque personne.

Les musées et piscines peuvent ouvrir conformément au protocole de leur secteur.

## **Période de Noël**

Pendant la période de Noël aussi, les règles relatives aux contacts sociaux restent d'application. Dans un souci de bien-être psychosocial, les personnes seules peuvent inviter en même temps leurs deux contacts rapprochés, soit le 24 soit le 25 décembre.

Pour les rassemblements à l'extérieur, la règle des quatre reste applicable.

Une interdiction généralisée de vente et de lancement de feux d'artifice est également d'application.

Sauf décisions contraires à venir, l'ensemble des mesures seront en vigueur jusqu'au 15 janvier 2021. Début janvier, une évaluation sera réalisée sur la base des indicateurs médicaux afin de déterminer si un passage à la phase de gestion est envisageable et pour quels secteurs.

## **Chèque citoyen**

Lors de la séance du 29 septembre dernier, le Conseil communal a décidé d'octroyer, sous forme d'un bon d'achat, à chaque citoyen de la Commune, un montant de 20 € qui pourra être utilisé chez les indépendants, dans les commerces, associations et établissements HORECA beaumontois qui participent à l'opération afin de soutenir l'économie locale.

Ces chèques citoyens que vous recevrez aux alentours de la mi-décembre par voie postale devront être utilisés, au plus tard le 30 avril 2021. Il vous est donc loisible d'attendre des jours plus cléments pour dépenser ce chèque.

Malgré le contexte difficile, je formule le vœu qu'en cette période de fêtes de fin d'année, sérénité et joie règnent au sein de chacune de vos familles.

Prenez soin de vous, prenez soin des autres.

Mon secrétariat se tient à votre disposition pour tout complément d'information au 071/79.70.41 (Mr Poulet Loïc).

Bien cordialement,

Votre Bourgmestre,  
B. LAMBERT

